

OBSERVATION N° 27

Vendredi 23/01/2025 – 15:27

Vous êtes

Ville

Saint Jean de Braye

Votre remarque

Sujet

projet du parc technologique Orléans Charbonniere-secteur Arrachis Pistole

Message

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veuillez trouver ci-joint mes observations sur le projet Les Arrachis Pistole.

Cordialement.

Pièces jointes

- observations-sylvie-nicolle-arrachisetpistole-2026-01-22.pdf (35.58 Ko)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, veuillez trouver ci-après mes observations.

Un projet ancien

La Métropole d'Orléans veut finaliser un projet d'aménagement qui date des années 1980 et s'étend sur une surface totale de 400 ha.

Depuis le dérèglement climatique s'est amplifié, dépassant même les prédictions les plus pessimistes du GIEC. La prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement n'est malheureusement pas encore générale et l'action publique est loin d'être en cohérence avec les enjeux. On continue de faire comme avant. Certains élus ne savent qu'avancer résolument vers le mur tout en affirmant le contraire. Ce type de projet en est l'exemple-même.

Or, il va falloir apprendre à décélérer sur certaines activités dévoreuses de sols et de zones humides et même à reculer.

Les zones humides, réservoirs fragiles de carbone et de biodiversité

« La qualité paysagère de ces parcs offrant une vitrine économique dans un cadre singulier »
Non ! Le vivant, les sols, les forêts ne sont pas une vitrine économique ! L'activité économique n'a aucun sens si elle ne respecte pas le vivant dont nous faisons partie pour se déployer.

Le rôle majeur des sols et des forêts dans la captation de carbone doit être intégré par les porteurs de ce type de projets. L'extinction massive de la biodiversité dont l'être humain fait partie doit enfin être prise en compte. La réduction et le morcellement de son habitat par ce projet ne pourra que conduire à la destruction de sa faune.

Un rapport de l'ONU

Un récent rapport de l'ONU alerte sur le fait que la planète est à un nouveau point de bascule, cette fois sur l'eau. Nous serions entrés dans l'ère de la faillite mondiale de l'eau avec une perte irréversible des ressources hydriques. Ce rapport informe sur le fait que 410 millions d'hectares de zones humides ont été détruites depuis 50 ans dans le monde, soit presque la superficie de l'Union Européenne. Arrachis et Pistole feront-ils partie de cette disparition ?

Le respect de la loi

Le SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027, conformément à la loi fixe l'objectif de préserver les zones humides, d'éviter avant tout de les artificialiser.

Pourquoi alors ne pas respecter la loi à la lettre, dans son esprit, plutôt que d'essayer de le détourner ?

Ne serait-ce pas là un beau projet pour l'avenir de la Métropole ?

L'activité humaine a suffisamment impacté ce site et dérangé hydrologie, flore et faune sauvage.

200 emplois

Lors de la réunion de clôture du 16 janvier, certains élus tout en affichant un triste dédain associant pêle-mêle les grenouilles, les souvenirs d'enfance des habitants de Marigny, l'agriculture et l'agriculteur, les défenseurs de la zone Pistole-Arrachis, ont annoncé la création de 200 emplois et l'installation d'entreprises vertueuses.

Mais de quels emplois va-t-il s'agir ? Les économistes et les citoyens ordinaires savent depuis longtemps que certains emplois en détruisent sept autres, mettent à mal l'éthique ailleurs, condamnent notre autonomie, font disparaître des savoir faire locaux, désertifient les centres villes.

On sait bien aussi que des cabinets de conseil coûteux mais compétents savent présenter des « projets vertueux » aux élus crédules ? Ou faussement crédules ?

Le foncier commun et le pouvoir des maires

Les maires ont ce pouvoir immense, cette responsabilité fondamentale et ancienne de préserver le foncier commun ou bien de l'offrir au saccage. Or, les politiques illibérales actuelles sapent volontairement le pouvoir des communes et les poussent à ce gâchis. Mais préserver, protéger, prendre soin de l'existant sous toutes ses formes – y compris l'existant économique local (les petites entreprises et les commerces en survie, les terres agricoles et les agriculteurs) sont des projets à mener, peut-être plus pourvoyeurs d'emplois qu'il n'y paraissait.

Ce projet d'aménagement ne doit pas être autorisé. Les secteurs Arrachis et Pistole et leurs abords doivent être totalement préservés.

La zone humide de la Bissonnerie puisqu'elle est enfin reconnue comme telle doit être classée en ce qu'elle est et doit rester : zone agricole et zone naturelle et ne pas être le prétexte à un projet destructeur à Marigny.